

« Enfants de la Creuse » : le Parlement entérine une loi de réparation pour les Réunionnais arrachés à leur île

Entre 1962 et 1984, 2015 mineurs ont été déplacés de La Réunion vers 83 départements hexagonaux, principalement ruraux. Le Parlement a approuvé mardi 16 juin l'adoption définitive d'une loi de réparation au bénéfice de ceux qu'on a surnommés les « enfants de la Creuse ».

Ouest-France

Publié le 17/06/2026 à 07h38



Le Sénat a voté à l'unanimité la loi de réparation au bénéfice des mineurs réunionnais déplacés en métropole mardi 16 juin 2026. Photo d'illustration. | ALAIN JOCARD / ARCHIVES AFP

« Une nouvelle pierre mémorielle dans un long chemin de reconstruction » : dans l'émotion, le Parlement a approuvé mardi 16 juin 2026 l'adoption définitive d'une loi de réparation au bénéfice des mineurs réunionnais déplacés dans l'Hexagone entre 1962 et 1984, plus de 2000 enfants arrachés à leurs terres.

Avec un vote unanime au Sénat, quelques mois après un vote identique à l'Assemblée nationale, le Parlement français entend reconnaître les torts de l'État dans ce scandale du XX^e siècle.

Entre 1962 et 1984, 2015 mineurs ont été déplacés de La Réunion vers 83 départements hexagonaux, principalement ruraux. Cette politique visait officiellement à répondre au doublement de la population réunionnaise en trente ans et à repeupler des zones rurales comme la Creuse, département ayant accueilli le plus d'enfants, d'où le surnom de ces mineurs parfois baptisés « enfants de la Creuse ».

Lire aussi : « Ici, c'est ton île », le retour de Bénédicte, une « enfant de la Creuse » à La Réunion

Profonds traumatismes

Mais dans les faits, ce furent des jeunesses interrompues soudainement, des changements d'état civil brutaux, voire des maltraitances ou humiliations à l'origine de profonds traumatismes pour ces enfants initialement placés au sein de l'Aide sociale à l'enfance. Ces mineurs étaient de tous âges, avec des nouveau-nés comme des adolescents.

En résumé, « **des milliers de trajectoires bouleversées par l'exil, par la séparation des familles, par la rupture brutale avec une terre, avec une langue, avec une filiation** », a détaillé la ministre des Outre-Mer Naïma Moutchou, saluant l'adoption d'un « **texte de justice et de dignité** » qui touche aux « **parts d'ombre** » de l'histoire de France.

Élue de La Réunion, la socialiste Audrey Bélim a aussi souligné la situation des proches de ces enfants déracinés, « **des parents qui ont attendu en vain le retour de leurs enfants et des familles marquées pour toujours par le silence, l'incompréhension et parfois la honte** ».

Une allocation versée par l'État

Son texte prévoit notamment la création d'une commission pour la mémoire, l'institution d'une journée nationale d'hommage le 18 février et l'ouverture d'un droit à réparation sous forme d'allocation forfaitaire versée par un fonds mis en place par l'État.

C'est « **une nouvelle pierre mémorielle dans un long chemin de reconstruction des enfants transplantés de la Réunion** », a salué la sénatrice de la Réunion Viviane Malet (Les Républicains), qui portait le texte au Sénat.

La proposition de loi s'appuie sur la loi de 2005 sur les rapatriés d'Afrique du Nord et de 2022 sur les harkis, qui avaient prévu des dispositifs similaires de reconnaissance et de réparation. L'allocation sera versée sur demande aux victimes ou à leurs descendants.